FICHE D'ENREGISTREMENT D'UNE PLAINTE CLIENT

Date :

Nom du plaignant :

Adresse

Tél.

Objet :

Signature :

Prestataire en cause : ☐ Office de tourisme ☐ Autre, préciser :

Date de la revue de la plainte par le Responsable Qualité de la Maison du Tourisme (1) :

Action corrective du prestataire :

(1) Conformément aux dispositions contenues dans la norme NF X 50-730, partie 3.3 « Les réclamations doivent être prise en compte et transmise le cas échéant aux prestataires concernés, avec rapidité, dans le trois jours ». Le Responsable qualité a pour obligation d'assurer la maîtrise de la transmission de la plainte. En aucun cas la responsabilité de la Maison du Tourisme ne serait être engagée sur le contenu de cette plainte.

EXEMPLE COTILLE